

ARRETE N° ST-22-2026

**OBJET : Travaux d'augmentation de puissance sur le réseau d'électricité
492 route de Piron**

Le Maire de la Commune de SEVRIER,

- Vu le Code de la route,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2211.1, L.2212.1 et L.2213.1,
- Vu l'arrêté du 26 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié,
- Considérant la demande de l'entreprise CECCON BTP relative à des travaux d'augmentation de puissance sur le réseau d'électricité, 492 route de Piron,
- Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des utilisateurs de la voirie et permettre l'exécution des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 – La circulation des véhicules sera réglementée 492 route de Piron, entre le 5 février 2026 et le 2 mars 2026 inclus pour effectuer des travaux d'augmentation de puissance sur le réseau d'électricité.

ARTICLE 2 – La circulation des véhicules sera réglée par un alternat manuel.
L'accès des riverains ainsi que le ramassage des ordures ménagères sera maintenu.
La largeur de voie maintenue sera de 3.50 mètres.

ARTICLE 3 – La vitesse de circulation est limitée à 30 km/h aux abords du chantier.

ARTICLE 4 – Tout stationnement dans le périmètre réservé sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route).

ARTICLE 5 – La signalisation temporaire réglementaire sera mise en place, maintenue en bon état, modifiée selon l'avancement des travaux puis enlevée par l'entreprise CECCON BTP.

ARTICLE 6 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 7 – Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-JORIOZ,
- Monsieur le Chef de service de Police Municipale de SEVRIER,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise CECCON BTP,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SEVRIER, le 27 janvier 2026.

Le Maire,

Bruno LYONNAZ



The stamp is circular with a blue border containing the text "MAIRIE DE SEVRIER" at the top and "Haute-Savoie" at the bottom. In the center is a stylized illustration of a mountain peak with a sun or flame-like symbol above it.

Certifié exécutoire le : 29/01/2026
Publié le : 29/01/2026
Mis en ligne le : 29/01/2026
Notifié le : 29/01/2026